

Thématique : Permis de conduire

Intitulé du projet **En route pour l'insertion**

APPC-22

Note de restitution finale remise par
Mission locale pour les jeunes de l'auxerrois
porteur du projet
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Date (mois année)

31/12/2011



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.



BILAN FINAL DE L'EXPÉRIMENTATION
31 Décembre 2011 – APPC_N°22

DOSSIER : **APPC_n°22**
 En route pour l'insertion

Nom de la structure : **Mission Locale pour les jeunes de l'auxerrois**

Responsable :
Monsieur Guy Ferez, Président
Monsieur Fabrice CLERC , Directeur

Tél. : 03.86.42.00.56

Contact projet :
Fabrice Clerc, Directeur
Suivi administratif : Myriam Beuchet/Brigitte Chaillet-Nahan
Suivi comptable : Isabelle Meirone / Martine Grenon

Tél. : 03.86.42.00.56

Email :
f.clerc@mlbourgogne.fr / b.chaillet@mlbourgogne.fr
m.beuchet@mlbourgogne.fr / m.grenon@mlbourgogne.fr

SOMMAIRE

FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET

I . RAPPEL DES OBJECTIFS ET DU PUBLIC VISE PAR L'EXPERIMENTATION

- A. Objectifs initiaux du projet
- B. Le territoire d'expérimentation
- C. Public visé par l'expérimentation

II . DEROULEMENT DE L'EXPERIMENTATION

- A. Actions mises en œuvre
- B. Partenariats
- C. Pilotage de l'expérimentation

III . ENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'EXPERIMENTATION

- A. Analyse du dispositif expérimenté
- B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif
- C. Conclusion

IV . ANNEXES OBLIGATOIRES

- ANNEXE 1 – TABLEAU SUR LES PUBLICS
- ANNEXE 2 – TABLEAU SUR LES ACTIONS
- ANNEXE 3 – TABLEAU SUR LES OUTILS

FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

Numéro du projet APPC-22
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : En route pour l'insertion
Objectifs initiaux : Décrire brièvement les objectifs initiaux. Mettre en œuvre et vérifier la faisabilité et l'opportunité d'un dispositif départemental visant à permettre aux jeunes d'accéder à la mobilité dans le cadre de l'accès et du maintien dans l'emploi.
Public(s) cible(s) : Indiquer les caractéristiques du public cible ainsi que le nombre de bénéficiaires sur la durée de l'expérimentation par rapport au nombre initialement prévu. Jeunes en phase active d'accompagnement socioprofessionnel suivis ou orientés par les partenaires auprès des 4 Missions Locales du département, pour lesquels l'acquisition du permis de conduire est un enjeu majeur à leur insertion professionnelle. Nombre de "permis pour réussir "initialement prévu : 115 dont ML Auxerre : 60, ML Sens : 10, ML Migennes : 20 et ML Tonnerre Avallon : 25 Nombre de jeune ayant bénéficié de l'action : 113, Auxerre 59, Sens 10, Migennes 18 et Tonnerre-Avallon 24
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Préciser en quelques lignes les actions mises en œuvre dans le cadre expérimental : Co-financement et suivi individuel de la passation du permis de conduire, code et/ou conduite de 115 jeunes de 16 à 25 ans accompagnés dans une phase d'insertion professionnelle par les missions locales de l'Yonne.
Territoire(s) d'expérimentation : Indiquer la ou les régions d'expérimentation puis la délimitation géographique précise du projet en spécifiant sur cela inclut des zones urbaines, des zones urbaines sensibles ou des zones rurales. Les quatre territoires d'intervention des Missions Locales de l'Yonne correspondant aux 4 Bassins d'emploi du département / 455 communes, 6 zones ZUS, 4 zones CUCS, 2 zones ANRU et 3 ZRR.
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Indiquer clairement en quoi le dispositif expérimenté apporte quelque chose par rapport au droit commun. Le dispositif permet : <ul style="list-style-type: none"> - à tout jeune hors catégorisation (DE, RSA, ZUS) du service public de l'emploi de bénéficier d'une aide à la passation du permis de conduire - De mobiliser l'aide financière à tout moment du code ou de la conduite permettant ainsi à un jeune ayant déjà investi personnellement de pouvoir solliciter une aide complémentaire - De limiter les difficultés de transport en offrant la possibilité au jeune de choisir l'auto-école la plus accessible pour lui. - De pouvoir assister financièrement toute typologie de jeune : jeunes rencontrant ou ne rencontrant pas de difficultés avec les compétences clefs en permettant le versement de l'aide à tout type d'auto-école : classique ou associative - D'effectuer un suivi régulier de l'avancée des cours et passation d'exams - D'être mobilisable très rapidement (non dépendance vis-à-vis de commission mensuelle ou trimestrielle)
Partenaires techniques opérationnels: Mentionner les partenaires qui ont été activement impliqués dans la mise en œuvre de l'expérimentation. 1 - Les 4 Missions Locales du département de l'Yonne. 2 - Les auto-écoles du territoire qui se sont engagées dans la mise en œuvre de l'action. 3 - Le Conseil Général de l'Yonne via le FAJ, co-financeur de la conduite à hauteur de 180€ maximum pour les jeunes relevant de ce dispositif. 4 - Les Organismes de formation, CFA branches professionnelles et toutes structures ou organismes œuvrant auprès du public jeune en qualité de relais d'information. 5- Les bénéficiaires acteurs de leur parcours par le cofinancement.
Partenaires financiers : Mentionner, en plus du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse, tous financeurs de ce projet expérimental (la valorisation des financements obtenus par ailleurs par la structure n'a pas à figurer dans cette partie) Aucun
Durée de l'expérimentation : 12 mois dont 6 mois de randomisation Durée initiale: Indiquer ici la durée en nombre mois du projet expérimental, c'est-à-dire allant du démarrage du projet jusqu'à la fin de l'évaluation (tel que prévu dans la convention signée avec le FEJ). Durée effective : 28 mois
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Mission locale pour les jeunes de l'auxerrois, association loi 1901 Type de structure : Préciser si c'est une association, une collectivité locale, un établissement public

L'ÉVALUATION DU PROJET

Nom de la structure :

L'évaluation est réalisée conjointement par :

- un prestataire nommé par le « fonds d'expérimentation de la jeunesse » comme prévu dans l'appel à projet : TEPP CNRS
- les missions locales de l'Yonne via un bilan interne réalisé à partir des données issues du logiciel P3, logiciel national de suivi des jeunes. Et des outils créés à cet effet.

Type de structure : Préciser s'il s'agit d'une structure publique ou privée

Privée pour l'évaluateur, associative pour les missions locales

Introduction :

I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DU PUBLIC VISE PAR L'EXPERIMENTATION

A. Objectifs initiaux du projet

1 - Mettre en œuvre un dispositif départemental visant à permettre aux jeunes :

- D'accéder à la mobilité par un co-financement du code et/ou de la conduite.
- Réduire les délais de traitement des dossiers par un traitement interne des aides financières.
- Simplifier les procédures administratives.
- Faciliter un suivi régulier des parcours d'accès à l'emploi en soutenant financièrement les jeunes lors du passage du permis de conduire.

2 - Vérifier la faisabilité et l'efficacité de ce dispositif.

3 - en proposer la transférabilité

B. Le territoire d'expérimentation

Les quatre territoires d'intervention des Missions Locales de l'Yonne correspondant aux 4 bassins d'emploi du département.

C. Public visé par l'expérimentation

1. Mode d'identification et de repérage :

L'accompagnement effectué par les missions locales est basé sur un suivi global et individuel réalisé pour tous les jeunes par un conseiller en insertion professionnelle nommé et identifié.

Le repérage a été effectué par les conseillers en insertion professionnelle des quatre missions locales partenaires du projet au cours des entretiens individuels conduits auprès des jeunes accompagnés.

2. Bénéficiaires directs :

Public visé :

- jeunes majeurs dans un parcours d'insertion professionnelle dont le permis de conduire est un atout majeur pour l'accès à l'emploi.
- tout jeune n'ayant pas obtenu le permis en totalité pourra bénéficier de l'action : qu'il ait débuté ou pas la formation, qu'il ait déjà acquis le code ou pas.
- un cofinancement minimum de 150€ du jeune.

Bénéficiaires :

Jeunes suivis ou orientés par les partenaires, auprès des 4 Missions Locales du département :

- en phase active d'accompagnement socioprofessionnel et/ou
- en accompagnement CIVIS ou PPAE et/ou
- en contrat aidés (CAE, CI-RMA, CIE) et/ou
- en contrat en alternance

- Pour qui le permis de conduire est un enjeu majeur pour l'insertion professionnelle.

2.1. Statistiques descriptives

Restitution du porteur de projet

Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation

Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	APPC_22
-------------------------	---------

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	115	113			113
Adultes					
Nombre total de bénéficiaires	115	113			113
Nombre d'abandons ou exclusions		14			14

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans	1	1
18-25 ans	112	112
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA	2	2
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi	88	23
Actifs occupés	23	23
Autres :		
Autres :		

Niveau de formation		
Infra V	17	17
Niveau V	73	73
Niveau IV	22	22
Niveau III	1	1
Niveau III		
Niveau I		
Sexe		
Filles	67	67
Garçons	46	46
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation- psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Départementale	Départementale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	Oui, une partie de mon territoire

2.2. Analyse qualitative

Le public bénéficiaire était conforme au public visé.

Les résultats en termes d'accès à la formation et à l'emploi sont positifs :

A la fin du programme au 31/12/2011 :

- 50 jeunes sont en emplois
- 44 jeunes sont demandeurs d'emplois
- 11 jeunes sont en formation
- 3 jeunes sont en contrats professionnels
- 4 jeunes sont scolarisés
- 1 créateur d'entreprise

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre [voir annexe 3](#)

Phase une de l'action :

septembre 2009 – Décembre 2009 : Construction de l'action, (partenariat public et privé)

Phase deux de l'action :

Janvier 2010 – Décembre 2010 : Mise en œuvre de l'action, positionnement des jeunes, saisie extranet, suivi des formations code et/ou conduite

Phase trois de l'action :

Suivi des formations, bilans

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission locale pour les jeunes de l'Auxerrois	Pilote, Co-porteur et acteur opérationnel du projet
Mission locale du Migennois	Co-porteur du projet et acteur opérationnel
Mission locale du Tonnerrois et de l'Avallonnais	Co-porteur du projet et acteur opérationnel
Mission locale du Sénonais	Co-porteur du projet et acteur opérationnel

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	51,42 %
Cofinancements extérieurs à la structure	
Autofinancement	Jeunes : 14,00 % Fonds propres Mission Locale : 28,31 % A.S.P. : 6,27 %

C. Pilotage de l'expérimentation

Mission locale pour les jeunes de l'auxerrois

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

A1 : Public visé

Opportunité du projet en fonction du public visé :

Les bénéficiaires ont été conformes au public visé et a réellement permis de favoriser les parcours professionnels de jeunes qui bien que non catégorisés dans les publics relevant de dispositifs sociaux professionnels ne pouvaient seuls assumer le financement du permis de conduire.

Difficultés rencontrées

Les jeunes de 16 à 25 constituent un public dont la situation financière, professionnelle ou sociale n'est pas stabilisée pour les raisons suivantes :

- emploi instable et précaire
- logement non autonome
- dépendant des lieux de formations professionnelles qui peuvent être éloignés de la zone d'habitation.

Ces difficultés socioprofessionnelles rendent difficile une formation longue et non stabilisée dans le temps telle celle du permis de conduire.

L'action nécessite un suivi du jeune sur une durée qui peut être supérieure à la durée de son accompagnement socioprofessionnel à la mission locale et induire des difficultés à garder le contact.

Résultats :

163 jeunes ont été intégrés dans le dispositif : 113 bénéficiaires, 38 témoins et 12 abandons (dossiers supprimés, essai, doublon, abandons)

- ✓ 74 ont obtenu leur code
- ✓ 35 ont obtenu leur permis

A2 : Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Outils spécifiques créés :

Les différents outils créés ont été un support technique et opérationnel indispensables au suivi de l'action :

1 - Outils d'information créés et finalité (copies des outils en annexe)

- information des acteurs internes : conseillers en insertion professionnels, services administratifs
- information des jeunes : droit et devoirs au regard du dispositif
- Information des partenaires externes : auto-écoles
- engagement des parties prenantes du dispositif : conseiller en insertion, jeunes et auto-écoles
- vérification et validation des positionnements des jeunes
- suivi tripartite de la formation : jeune, auto-école, conseiller mission locale
- suivi financier
- suivi qualitatif et quantitatif via tableaux Excel et programme créé spécifiquement via le logiciel P3 , logiciel national de suivi des missions locales.

Difficultés rencontrées

Lourdeur du suivi tant qualitatif que financier : le suivi tri-partite de jeunes nécessite de mobiliser le service administratif en complément du conseiller professionnel en charge de l'accompagnement ;

Le suivi financier a mobilisé lourdement le service administratif et comptable :

- suivi administratif : suivi des positionnements, de la durée de la formation et des résultats des examens de code et de conduite engageant le paiement.

- suivi comptable : relance facturations pour règlements

A3 : Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Partenariats :

Le partenariat opérationnel, les quatre missions locales du département de l'Yonne et le partenariat financier, le fonds pour l'expérimentation de la jeunesse, sont indissociables de l'action.

A - partenariat global :

Difficultés liées à tout dispositif expérimental : nécessité de construction d'outils, réunions préparatoires, informations et formation des acteurs ont impliqué un surcoût salarial.

La spécificité de notre projet départemental prévoyant un financement adapté au besoin de chaque jeune, la possibilité du choix de l'auto-école et non l'octroi d'une aide financière d'un montant unique et l'obligation d'un centre de formation unique ont aussi compliqué la mise en œuvre du projet :

- Multiplicité des acteurs
- Multiplicité des questions pour s'inscrire dans l'expérimentation nationale tout en maintenant la spécificité du projet local, avec parfois des incompréhensions tant de notre part que la part des techniciens en charge du projet.

B - Partenariat extérieur :

Le partenariat avec les auto-écoles a impliqué un suivi assidu incluant de nombreuses relances téléphoniques et papier. Seules deux auto-écoles n'ont pas respecté les engagements en ne positionnant pas les jeunes sur les places d'examen dédiées à l'expérimentation, impliquant des durées très longues entre l'inscription à la formation et la passation de l'examen.

C - Partenariat pilote et co-porteurs de l'action :

La mise en œuvre du projet regroupant quatre missions locales sur huit sites a nécessité la mise en place d'outils et de modalités de liaison conséquentes. Le recrutement d'une chargée de mission a été indispensable pour la création des outils, le relais d'informations opérateurs/Fonds d'Expérimentation de la Jeunesse, l'information-formation des conseillers en insertion professionnelle.

Difficultés rencontrées :

Elles ont résulté :

- du caractère expérimentale de l'action
- de la multiplicité des sites impliquant des appropriations diverses du dispositif et des consignes données.

A4 : Impacts sur la structure

Un outil complémentaire aux aides de droit commun, fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ou Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ), APRE, permettant de répondre positivement aux jeunes pour qui l'acquisition du permis est indispensable mais :

- qui peuvent assumer financièrement cet investissement
- et qui ne relèvent pas ou ne relèvent plus des aides de droits communs.

Toutefois, un dispositif supplémentaire dans une multiplicité d'outils à disposition nécessitant une appropriation complexe due essentiellement au volet expérimental.

Une pratique d'évaluation difficilement acceptée par les conseillers pour qui la randomisation a été perçue lors de sa présentation comme inégalitaire.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

B1 : Public visé

Le dispositif répond effectivement aux jeunes qui bien que ne pouvant assumer seul le coût du permis de conduire ne peuvent accéder aux dispositifs de droits communs car hors catégories ciblées par le SPE.

Cependant, aux regard des difficultés rencontrées par le public (relevées ci-dessus), il semble nécessaire de définir dans le temps la durée de l'action, en ajoutant dans le contrat d'engagement une durée maximale d'attribution de l'aide sur les deux phases, préparation et passage du code, préparation et passage de la conduite.

Le financement de la conduite ne pouvant être sollicité qu'après l'obtention du code.

B2 : Suivi du dispositif

Il est nécessaire d'optimiser le temps de suivi administratif et financier:

- instituer par engagement écrit une durée limite de préparation et passation du code et de la conduite qui réduirai les relances téléphoniques ou papier.
- instituer par engagement la responsabilité de la facturation aux auto-écoles.

B3 : Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

L'expérimentation d'une action implique un investissement qui n'est plus nécessaire lors de sa pérennisation puisque les outils existent et sont transférables.

Le portage individuel, une action par mission locale, réduirait obligatoirement les déperditions d'information donc de mise en œuvre et de suivi tant qualitatif que financier

B4 : Impacts sur la structure

Un dispositif mobilisable facilement hors procédure d'expérimentation par tous les conseillers et pour tout jeune en phase d'insertion professionnelle sans risque d'être « hors critères. »

Donc complémentaire au « droit commun »

Conclusion :

Le dispositif sous réserve des modifications explicitées est un dispositif qui :

- Répond à la problématique des jeunes en phase d'insertion professionnelle
- Apporte une réponse aux conseillers en insertion professionnelle pour les jeunes qui ne correspondent pas aux catégorisations institutionnelles permettant de mobiliser le droit commun.
- Est transposable facilement sur tout le territoire.

ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier

Annexe 1 – Tableau sur les publics

Annexe 2 – Tableau sur les actions

Annexe 3 – Tableau sur les outils

Annexes 4 –outils créés

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

